

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

---

LUTTE CONTRE GESTATION POUR AUTRUI - (N° 2277)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par  
M. Poisson et M. Tian

-----

### ARTICLE 2

- I. -À l'alinéa 2, supprimer les mots : « , contre un paiement, ».
- II. - À l'alinéa 3, supprimer les mots : « , contre un paiement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recours à la GPA doit être condamné en tant que tel qu'il y ait ou non une contrepartie financière. Cette pratique porte atteinte à la dignité de la mère porteuse, qui devient un instrument et à la dignité de l'enfant, qui devient le produit de cet instrument.